



## MAIRIE d'AVANÇON

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire, Laurent NICOLAS ouvre la séance.

Présents : Mrs Stéphane JACOB, Christophe GUILLON, Laurent CERESA, Joël VALLON, Joël EYRAUD, Florent CHARPIN, Mmes Nicole QUEYREL, Josiane BOISSERENQ, Florence CHEVALIER.

Absent : Mr Julien ASTRION

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Josiane BOISSERENQ secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité. (10/10).

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux le compte rendu de la séance du 18 novembre 2022, il y a apporté une rectification sur le point 1. Extinction de l'Eclairage Public : Période du 1er avril au 31 octobre : de 23h30 à 5H30.

Présence de certains habitants des quartiers St Roman, les Boisssets, les Taburles qui souhaitent discuter de l'adressage plus précisément du nom des quartiers qui ne figure plus sur les nouvelles adresses.

#### **1. Demande de subvention DETR -Réparation mur de soutènement – Bâtiment Mairie.**

La cuve à gaz située devant le bâtiment de la Mairie a dû être changée et son emplacement modifié ; Suite à ces travaux, le mur soutenant le terrain terrassé menace de s'effondrer sur la propriété en dessous avec tous ses volumes de terre et risque aussi d'endommager le bâtiment communal.

Afin de réaliser ce projet Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de L'Etat au titre de la DETR 2023, une subvention à hauteur de 30 % représentant la somme de 3 487.50 € H.T pour un coût estimatif des travaux s'élevant à 11 625.00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10/10) le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.

#### **2. Choix de l'entreprise.**

Pour la réparation du mur de soutènement plusieurs entreprises ont été sollicitées, deux entreprises ont répondu à notre demande de devis :

- La société BROCHIER TP : Devis au montant de 9 800.00 € H.T avec une option pour le crépissage de 1 825.00 € H.T
- Le SASU MICHEL : Devis au montant de 5 703.00 € H.T avec une option de crépissage de 1 210.00 € H.T

Le Conseil Municipal n'a pas délibéré ce jour, le choix de l'entreprise est reporté au prochain Conseil Municipal - Voté 10/10.

#### **3. Participation financière RPI de l'AVANCE 2022-2023.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande des enseignants du regroupement scolaire concernant la participation financière des communes pour l'année 2022-2023, au prorata des élèves scolarisés dans chaque école.

A verser à la coopérative scolaire de Saint Etienne le Laus :

Classe de PS-MS : 100.00 € par élève

Classe de GS et CP : 50.00 € par élève (subvention minorée de 50.00 € compte tenu de la prise directe par la commune du cycle natation).

A verser à la coopérative scolaire de Valserrès :

Classe de CE1-CE2-CM1-CM2 : 50.00 € par élèves

A verser à la mairie :

Pour les mairies de Saint Etienne le Laus et de Valserrès : 40.00 € par élèves

*Le Conseil Municipal accepte le versement des subventions - Voté 10/10.*

La séance est levée à 22H46

Le Maire  
Laurent NICOLAS

La secrétaire de séance,  
Josiane BOISSERENQ

